



Fonds de revenu Jazz Air

États financiers consolidés non vérifiés
31 mars 2009

Le 14 mai 2009

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ci-joints de **Fonds de revenu Jazz Air**, dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil des fiduciaires. La direction a dressé les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir l'assurance que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le comité de vérification, des finances et du risque du conseil des fiduciaires a examiné et approuvé les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de Jazz et a recommandé au conseil des fiduciaires de les approuver.

Le président et chef de la direction,

(signé) « Joseph D. Randell »

Le premier vice-président et chef des affaires financières,

(signé) « Allan D. Rowe »

Fonds de revenu Jazz Air
Bilans consolidés non vérifiés
31 mars 2009 et 31 décembre 2008



(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2009 \$	31 décembre 2008 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	128 554	131 876
Comptes débiteurs - comptes clients et autres créances (note 6)	66 146	71 618
Pièces de rechange, matériel et fournitures	45 911	46 150
Charges payées d'avance	13 423	12 905
Total de l'actif à court terme	254 034	262 549
Immobilisations corporelles	215 823	219 028
Actifs incorporels	711 577	722 102
Autres actifs	28 023	29 072
	1 209 457	1 232 751
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	189 278	197 046
Distributions à payer	10 296	10 296
Partie à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition	3 002	2 837
Partie à court terme de la dette à long terme (note 3)	114 957	-
Total du passif à court terme	317 533	210 179
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	20 533	20 581
Dette à long terme (note 3)	-	114 729
Impôts sur les bénéfices futurs	21 563	23 561
Autres passifs à long terme	53 046	55 672
	412 675	424 722
Capitaux propres	796 782	808 029
	1 209 457	1 232 751

Dépendance économique (note 6)
Engagements (note 8)
Éventualités (note 9)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds de revenu Jazz Air

États consolidés des capitaux propres non vérifiés

Trimestre terminé le 31 mars 2009 et exercice terminé le 31 décembre 2008



(en milliers de dollars canadiens)

	Capitaux propres \$	Bénéfices non répartis (déficit)		Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat étendu \$	Total \$
		Cumul des résultats \$	Distributions \$			
Solde au 31 décembre 2007	1 034 656	29 512	(127 186)	5 952	(158)	942 776
Variation de la juste valeur durant la période	-	-	-	-	(1 196)	(1 196)
Distributions	-	-	(30 888)	-	-	(30 888)
Parts détenues par des régimes de rémunération à base de parts	(987)	-	-	(1 152)	-	(2 139)
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial	-	-	-	477	-	477
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme	-	-	-	291	-	291
Bénéfice net de la période	-	21 765	-	-	-	21 765
Solde au 31 mars 2008	1 033 669	51 277	(158 074)	5 568	(1 354)	931 086
Variation de la juste valeur durant la période	-	-	-	-	(1 832)	(1 832)
Distributions	-	-	(92 664)	-	-	(92 664)
Parts détenues par des régimes de rémunération à base de parts	782	-	-	(474)	-	308
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial	-	-	-	1 373	-	1 373
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme	-	-	-	933	-	933
Perte nette de la période	-	(31 175)	-	-	-	(31 175)
Solde au 31 décembre 2008	1 034 451	20 102	(250 738)	7 400	(3 186)	808 029
Variation de la juste valeur durant la période	-	-	-	-	284	284
Distributions	-	-	(30 888)	-	-	(30 888)
Parts détenues par des régimes de rémunération à base de parts	634	-	-	(2 879)	-	(2 245)
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme	-	-	-	479	-	479
Bénéfice net de la période	-	21 123	-	-	-	21 123
Solde au 31 mars 2009	1 035 085	41 225	(281 626)	5 000	(2 902)	796 782

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds de revenu Jazz Air
États consolidés des résultats non vérifiés
Trimestres terminés les 31 mars 2009 et 2008



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2009	2008
	\$	\$
Produits d'exploitation (note 6)		
Passagers	367 343	393 913
Autres	2 091	2 448
	369 434	396 361
Charges d'exploitation (note 6)		
Salaires	71 505	74 523
Avantages sociaux	14 845	14 613
Carburant pour avions	57 422	93 188
Amortissement des immobilisations corporelles et autres actifs	7 460	7 049
Amortissement de l'actif corporel au titre du contrat d'achat de capacité (« CAC »)	10 525	10 525
Restauration et fournitures connexes	3 255	3 466
Matériel, fournitures et services pour la maintenance des appareils	40 093	30 212
Redevances aéroportuaires et redevances de navigation	46 087	48 829
Frais de location d'appareils	36 941	29 680
Services d'escale	32 939	33 264
Autres	27 276	27 392
	348 348	372 741
Bénéfice d'exploitation	21 086	23 620
Produit d'intérêts	295	1 316
Charge d'intérêts	(1 899)	(2 112)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	608	2
Perte de change	(965)	(282)
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs	-	(2 985)
	(1 961)	(4 061)
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices futurs	19 125	19 559
Économie d'impôts sur les bénéfices futurs	1 998	2 206
Bénéfice net de la période	21 123	21 765
Nombre moyen pondéré de parts	121 970 966	122 149 797
Résultat par part, de base et dilué	0,17 \$	0,18 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds de revenu Jazz Air
États consolidés du résultat étendu non vérifiés
Trimestres terminés les 31 mars 2009 et 2008



(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2009	2008
	\$	\$
Bénéfice net de la période	21 123	21 765
Autres éléments du résultat étendu		
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	756	(1 299)
Reclassement aux résultats des (gains réalisés nets) pertes réalisées nettes sur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(472)	103
Résultat étendu	21 407	20 569

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds de revenu Jazz Air
États consolidés des flux de trésorerie non vérifiés
Trimestres terminés les 31 mars 2009 et 2008



(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2009	2008
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de la période	21 123	21 765
Charges (crédits) hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et autres actifs	7 460	7 049
Amortissement de l'actif incorporel au titre du CAC	10 525	10 525
Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et des frais connexes	482	481
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(608)	(2)
Rémunération à base de parts	479	768
Perte de change	748	164
Impôts sur les bénéfices futurs	(1 998)	(2 206)
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs	-	2 985
Autres	(685)	(1 980)
Financement du régime de rémunération à base de parts, déduction faite des extinctions	(2 245)	(2,139)
	35 281	37 410
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation (note 5)	(4 917)	(2 475)
	30 364	34 935
Activités de financement		
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(704)	(515)
Distributions	(30 888)	(30 888)
	(31 592)	(31 403)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 121)	(4 464)
Diminution des comptes débiteurs à long terme	419	210
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	608	2
	(2 094)	(4 252)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(3 322)	(720)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	131 876	122 874
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	128 554	122 154
Versements d'intérêts en trésorerie	2 541	2 626
Encaissements d'intérêts en trésorerie	401	1 446
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :		
Trésorerie	19 994	62 271
Dépôts à terme et titres à revenu fixe	108 560	59 883

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

1 Nature des activités et dépendance économique

Fonds de revenu Jazz Air (« Jazz ») est une fiducie à capital variable, sans personnalité morale, établie sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 25 novembre 2005, puis modifiée et reformulée en date du 24 janvier 2006, et de la première modification de la déclaration de fiducie modifiée et reformulée en date du 23 mars 2009 (la « déclaration de fiducie »). Jazz est admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le bureau principal et siège social de Jazz est situé au 1 000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2100, Montréal (Québec), H3B 4W5. Jazz a été établie afin d'acquérir et de détenir, directement ou indirectement, des participations dans Jazz Air S.E.C. (la « Société en commandite ») et dans son commandité, Commandité Gestion Jazz Air Inc. (« Commandité Jazz »), transporteur aérien régional, ainsi que tout autre placement autorisé par le conseil des fiduciaires de Jazz (les « fiduciaires »). Toute mention de Jazz dans les présentes notes afférentes aux états financiers consolidés renvoie, selon le contexte, à Jazz et à ses filiales, à Fiducie Jazz Air (la « Fiducie ») et à la Société en commandite collectivement, à Jazz et à au moins une de ses filiales, à au moins une des filiales de Jazz ou à Jazz elle-même.

Jazz exploite une société aérienne régionale au Canada et aux États-Unis. À effet du 1^{er} janvier 2006, Jazz a conclu avec Air Canada un CAC en vertu duquel Air Canada achète la capacité des appareils portant le nom commercial « Air Canada Jazz » sur des liaisons qu'elle a déterminées. Air Canada reçoit tous les produits passagers et fret réalisés sur les vols réguliers exploités par Jazz en vertu du CAC et paie Jazz pour la capacité des appareils. Jazz dépend économiquement et commercialement d'Air Canada et de certaines de ses filiales, puisque ces entités, outre le fait qu'elles représentent sa principale source de produits, lui fournissent d'importants services. De plus, Air Canada et ses filiales financent en grande partie les appareils de Jazz.

Jazz connaît généralement une demande plus forte pour ses services aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande plus faible aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement causées par le nombre élevé de voyageurs d'agrément qui se déplacent de préférence au printemps et en été, ce qui fait augmenter les besoins en heures de vol d'Air Canada. Jazz a des coûts fixes substantiels qui ne fluctuent pas vraiment selon la demande des passagers à court terme. Les produits qu'elle réalise aux termes du CAC ne varient pas de façon marquée selon les coefficients d'occupation.

2 Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ci-joints ont été dressés conformément aux exigences du chapitre 1751, « États financiers intermédiaires », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »). Par conséquent, certaines informations fournies dans les états financiers annuels et les notes y afférentes préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada ont été omises ou condensées. Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés vérifiés de Jazz pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

De l'avis de la direction, les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés comprennent tous les ajustements qu'elle juge nécessaires pour donner une image fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie. À l'exception des indications ci-dessous, les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été dressés selon les conventions comptables et les méthodes de calcul ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés annuels de Jazz pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés comprennent les comptes de Jazz et les comptes consolidés de la Société en commandite, entité à détenteurs de droits variables dont Jazz est le principal bénéficiaire. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés sont éliminés.

Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Trimestre terminé le 31 mars 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

2 Principales conventions comptables (suite)

Produits d'exploitation

Aux termes du CAC conclu avec Air Canada, un montant par appareil doit être versé mensuellement à Jazz en guise de remboursement de certains frais liés à la propriété des appareils. Conformément à l'abrégié n° 150 du Comité sur les problèmes nouveaux, intitulé « Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location », Jazz a déterminé qu'une composante de ses produits réalisés en vertu du CAC constituait un revenu de location, étant donné que le CAC confère un droit d'utilisation, pendant une période préétablie, d'un type et d'un nombre spécifiques d'appareils désignés comme les « appareils visés ». Le montant réputé être un revenu de location s'est chiffré à 48 038 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009 (39 793 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008). Ce montant a été inscrit à titre de produits dans les états consolidés des résultats de Jazz, sous le poste « Passagers ».

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition d'entreprises sur la juste valeur des éléments identifiables de l'actif net acquis et il ne fait l'objet d'aucun amortissement. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation tous les ans ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent qu'il pourrait avoir subi une dépréciation. Quand la valeur comptable de l'écart d'acquisition est supérieure à sa juste valeur estimative, une perte de valeur correspondant à cet excédent est constatée. Au 31 décembre 2008, Jazz a déterminé que la totalité de l'écart d'acquisition était dépréciée et a comptabilisé une perte de valeur de 153 230 \$.

Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges pour l'exercice. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Modifications comptables futures

Convergence avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a fait part de sa décision de remplacer les PCGR du Canada par les IFRS. Le 13 février 2008, le CNC a fixé au 1^{er} janvier 2011 la date de basculement obligatoire aux IFRS des entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes. C'est donc dire que Jazz devra préparer les états financiers intermédiaires et annuels selon les IFRS pour les exercices ouverts à compter de 2011. Jazz a formé une équipe de mise en œuvre qui regroupe des ressources internes et un expert-conseil externe. Le plan de transition qui assurera la conversion aux nouvelles normes dans les délais impartis est en cours d'élaboration et prévoit les étapes suivantes : sensibilisation et évaluation initiale; évaluation détaillée; et mise en œuvre et examen. Jazz a terminé la première étape au troisième trimestre de 2008 et poursuit la deuxième étape. Pour l'instant, Jazz ne croit pas qu'il lui sera nécessaire de modifier son système d'information financière en profondeur pour faciliter le passage aux IFRS.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

3 Dette à long terme

Le tableau suivant présente la répartition des facilités de crédit autorisées de Jazz ainsi que l'encours de ces facilités :

	Montant autorisé \$	Montant prélevé au 31 mars 2009 \$	Montant prélevé au 31 décembre 2008 \$
Facilité de crédit à terme renouvelable ^{a)}	35 000	-	-
Facilité de crédit à terme ^{b)}	115 000	115 000	115 000
Intérêts payés d'avance ^{c)}	-	(43)	(213)
Fraction non amortie de la commission d'engagement ^{c)}	-	-	(58)
	150 000	114 957	114 729
Moins la partie à court terme	-	(114 957)	-
Total	150 000	-	114 729

- a) La facilité de crédit à terme renouvelable vient à échéance le 2 février 2010 et porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien et le taux de base américain majorés d'une marge de 1,75 % à 2,75 % et le taux des acceptations bancaires et le TIOL majorés d'une marge de 2,75 % à 3,75 %. Au 31 mars 2009, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit à terme renouvelable. Des intérêts de 0,50 % sont payables sur le solde inutilisé, après déduction des lettres de crédit.

Lettres de crédit

Jazz a émis des lettres de crédit irrévocables d'un montant total de 3 439 \$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit à terme renouvelable et porte intérêt au taux de 2,875 %.

- b) La facilité de crédit à terme vient à échéance le 2 février 2010 et porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien et le taux de base américain majorés d'une marge de 1,75 % à 2,75 % et le taux des acceptations bancaires et le TIOL majorés d'une marge de 2,75 % à 3,75 %. Au 31 mars 2009, une tranche de 114 400 \$ des montants prélevés sur la facilité de crédit à terme était constituée d'acceptations bancaires d'une durée de 90 jours et dont le taux d'intérêt effectif s'élevait à 3,87 %. Une autre tranche de 600 \$ était constituée d'avances au taux préférentiel portant intérêt au taux de 4,25 %. Au 31 mars 2009, Jazz avait conclu avec un tiers des contrats de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 115 000 \$, fixant ainsi son taux d'intérêt à 5,98 % jusqu'au 2 février 2010.
- c) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des frais de financement.

Les emprunts en vertu des facilités de crédit sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de Jazz. La disponibilité continue des facilités de crédit dépend de la capacité de Jazz de respecter certaines clauses restrictives relatives au levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que certaines obligations de faire et de ne pas faire. Au 31 mars 2009, Jazz se conformait à toutes ces clauses et obligations.

Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Trimestre terminé le 31 mars 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

4 Distributions

Jazz a déclaré une distribution de 0,0838 \$ par part pour le mois terminé le 31 mars 2009 (0,0838 \$ par part pour le mois terminé le 31 mars 2008). La distribution, d'un montant de 10 296 \$ (10 296 \$ en 2008), est payable le 15 avril 2009 aux porteurs de parts inscrits le 31 mars 2009.

Les distributions déclarées aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois des trimestres terminés les 31 mars 2009 et 2008 ont totalisé environ 30 888 \$ à chacun des deux exercices et sont présentées ci-dessous :

	31 mars 2009		31 mars 2008	
	Montant \$	Montant par part \$	Montant \$	Montant par part \$
Janvier	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Février	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Mars	10 296	0,0838	10 296	0,0838
	30 888	0,2514	30 888	0,2514

5 État des flux de trésorerie - données supplémentaires

Le tableau suivant présente la variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liée à l'exploitation :

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2009 \$	2008 \$
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - comptes clients et autres créances	5 472	4 141
Diminution (augmentation) des pièces de rechange, du matériel et des fournitures	239	(2 089)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(518)	(1 679)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(7 484)	(1 362)
Augmentation (diminution) des autres passifs à long terme	(2 626)	(1 486)
	(4 917)	(2 475)

6 Dépendance économique

Le tableau suivant présente les opérations entre Air Canada et ses filiales et Jazz :

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2009 \$	2008 \$
Produits d'exploitation		
Air Canada	367 037	393 847
Charges d'exploitation		
Air Canada	13 222	10 691
Air Canada Capital Ltd.	26 927	21 543
Société en commandite ACGHS	18 878	20 938

Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Trimestre terminé le 31 mars 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

6 Dépendance économique (suite)

Les soldes suivants auprès d'Air Canada et de ses filiales sont inscrits dans les états financiers :

	31 mars 2009 \$	31 décembre 2008 \$
Comptes débiteurs		
Air Canada	57 256	58 353
Société en commandite ACGHS	288	169
Comptes créditeurs et charges à payer		
Air Canada	39 826	58 752
Air Canada Capital Ltd.	13 962	9 405
Société en commandite ACGHS	14 467	14 777

Contrat d'achat de capacité

Jazz est partie avec Air Canada au CAC, en vertu duquel Air Canada achète la capacité de certains appareils exploités par Jazz sous la marque « Air Canada Jazz » sur des liaisons précisées par Air Canada. Le CAC, d'une durée de 10 ans, sera automatiquement reconduit pour deux périodes supplémentaires de cinq ans, à moins qu'une des parties donne à l'autre, au moins un an avant l'expiration de la durée en cours, un avis annonçant son intention de ne pas renouveler. Aux termes de ce contrat, Jazz doit fournir à Air Canada la capacité des appareils indiqués ainsi que tous les équipages et le personnel appropriés et elle doit assurer la maintenance et les activités aéroportuaires pour ces vols. Air Canada établit les liaisons, contrôle les horaires des appareils et le prix des billets, gère le stock de places et assure la promotion et la commercialisation de ces vols. Air Canada garde tous les produits provenant de la vente de places aux passagers et des services de fret et paye Jazz pour la capacité fournie.

Jazz reçoit mensuellement des sommes pour la capacité fournie. Ces sommes sont composées d'éléments variant en fonction de différentes mesures, comme le nombre d'heures cale à cale, d'heures de vol, de cycles (nombre de décollages et d'atterrissages), de passagers et d'appareils visés par le CAC. Les tarifs applicables à ces mesures sont fixés pour des périodes annuelles et varient selon le type d'appareil; les tarifs actuels sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. De plus, Air Canada doit rembourser à Jazz certains coûts refacturés, notamment les frais liés au carburant, au dégivrage, aux redevances de navigation, aux droits d'atterrissage et redevances aéroportuaires, à l'approvisionnement de station, aux frais de fin de station, à l'assurance responsabilité à l'égard des passagers et à la réinstallation des employés mutés. Comme ces frais sont nécessaires pour exploiter les appareils fournis en vertu du CAC, leur remboursement est inscrit aux produits. Les coûts refacturés se sont chiffrés à 118 894 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009 (158 052 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008).

Les sommes qui ont trait aux coûts contrôlables sont payées le premier jour de chaque mois et sont fondées sur des estimations mensuelles. Ces estimations sont rapprochées des montants réels à la fin du mois, et des paiements d'ajustement sont effectués dans les 30 jours qui suivent la fin du mois. Air Canada rembourse les coûts refacturés dans les 30 jours suivant la fin du mois au cours duquel ils ont été engagés.

Aux termes du CAC, Jazz et Air Canada ont convenu de revoir les tarifs détaillés (sous réserve des modalités du contrat, y compris les exigences liées à la marge cible contrôlable) pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Durant le trimestre, Jazz est parvenue à une entente avec Air Canada en ce qui a trait à l'établissement des nouveaux taux payables par cette dernière en vertu du CAC au titre des coûts contrôlables pour les trois prochains exercices (de 2009 à 2011 inclusivement). Les nouveaux taux sont rétroactifs au 1^{er} janvier 2009.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

6 Dépendance économique (suite)

Jazz touche aussi certains paiements incitatifs trimestriels pour la ponctualité, la réalisation de vols dans des conditions contrôlables, la manutention des bagages et d'autres mesures de la satisfaction de la clientèle. Les tarifs prévus en vertu du CAC sont conçus pour assurer à Jazz une marge cible contrôlable de 14,32 % à partir du 1^{er} janvier 2009 (de 2006 à 2008, la marge cible était de 14,09 %) pour les services qu'elle fournit à Air Canada aux termes du CAC, à l'exception des produits tirés des incitatifs et des coûts refacturés et avant déduction de la charge liée aux régimes de participation aux bénéfices des salariés par suite de l'atteinte d'un certain seuil de performance.

Ajustement de la marge

Pour chaque année civile suivant le 1^{er} janvier 2009 et pour la durée résiduelle du CAC, si la marge annuelle des vols prévue aux termes du CAC est supérieure à 14,32 %, Jazz doit verser à Air Canada une somme correspondant à 50 % de l'excédent sur 14,32 %. La marge correspond aux produits d'exploitation totaux provenant des vols réguliers fournis en vertu du CAC, moins les charges engagées au titre de ces vols, qui comprennent la charge liée aux régimes de participation aux bénéfices des salariés, mais compte non tenu des produits tirés des incitatifs et des coûts refacturés. L'ajustement de la marge a été de néant pour le trimestre terminé le 31 mars 2009 (néant pour le trimestre terminé le 31 mars 2008). Il est porté en réduction des produits.

Contrat de services cadre

Aux termes du contrat de services cadre intervenu le 24 septembre 2004 entre Jazz et Air Canada, cette dernière fournit certains services à Jazz moyennant rétribution. Il s'agit notamment de services liés aux assurances et à la fiscalité, aux biens immobiliers, aux affaires environnementales et aux affaires juridiques.

Le contrat de services cadre demeurera en vigueur jusqu'à la résiliation ou à l'expiration du CAC, mais un service donné peut être résilié plus tôt aux termes du contrat de services cadre.

Autres

Air Canada fournit à Jazz certains approvisionnements obtenus auprès de tiers, principalement du carburant, et recouvre par la suite les montants auprès de Jazz. Comme ces opérations et ces soldes ne représentent qu'une méthode de règlement des opérations dans le cours normal des activités, ils n'ont pas été présentés séparément. La Société en commandite ACGHS, filiale en propriété exclusive d'Air Canada, fournit des services de manutention au sol.

La quasi-totalité des comptes clients à recevoir d'Air Canada se rapporte aux soldes impayés aux termes du CAC.

Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont payables selon des modalités commerciales normales et ils résultent des services offerts par l'entité concernée.

7 Frais liés aux avantages postérieurs à l'emploi

Jazz a comptabilisé une charge de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi de 3 977 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009 (4 405 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008).

Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Trimestre terminé le 31 mars 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

8 Engagements

Jazz doit payer certains loyers minimaux futurs en vertu de contrats de location-exploitation visant du matériel volant et des installations de base dont la durée non résiliable initiale ou restante est supérieure à un an.

	31 mars 2009	
	Autres tiers	Air Canada et ses filiales
	\$	\$
Exercice se terminant le 31 décembre 2009	10 114	114 197
2010	11 982	127 130
2011	9 262	109 013
2012	5 815	102 026
2013	5 250	99 961
Par la suite	38 170	765 579

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains.

Les appareils visés par certains contrats de location d'appareils conclus avec des bailleurs principaux par Air Canada Capital Ltd. ou Air Canada ont ensuite été sous-loués à Jazz. Ces locations sont présentées ci-dessus dans la colonne « Air Canada et ses filiales ».

9 Éventualités

En vertu de la déclaration de fiducie, les fiduciaires doivent agir avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de Jazz et, dans le cadre de ce devoir, ils feront preuve du soin, de la diligence et de la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances similaires. Aux termes de la déclaration de fiducie, chaque fiduciaire sera indemnisé par Jazz à l'égard de l'exercice de ses pouvoirs fiduciaires et de ses fonctions, pourvu qu'il ait agi avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de tous les porteurs de parts ou, dans le cas d'une poursuite criminelle ou administrative ou de toute autre poursuite passible d'une peine pécuniaire, qu'il ait des motifs raisonnables de croire que sa conduite était légitime. Aucune réclamation relative à des faits de cette nature n'a été effectuée et aucun montant n'a donc été constaté dans ces états financiers au titre de ces engagements d'indemnisation.

En février 2006, Jazz a entamé des actions en justice devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre Porter Airlines Inc. (« Porter ») et d'autres parties défenderesses (collectivement, les « parties défenderesses dans l'affaire Porter »), après avoir appris qu'elle serait exclue de l'exploitation au départ de l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Le 26 octobre 2007, les parties défenderesses ont déposé une demande reconventionnelle à l'endroit de Jazz et d'Air Canada invoquant diverses violations de la loi sur la concurrence et arguant notamment que la relation commerciale entre Jazz et Air Canada contrevenait aux lois canadiennes sur la concurrence, et réclamant 850 000 \$ en dommages-intérêts. Parallèlement aux actions devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, Jazz a entamé une procédure de contrôle judiciaire à l'encontre de l'Administration portuaire de Toronto devant la Cour fédérale du Canada portant sur l'accès de Jazz à l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Les parties défenderesses dans l'affaire Porter ont obtenu le statut d'intervenant et de partie relativement à ces actions. En janvier 2008, Porter a déposé une défense et demande reconventionnelle à l'encontre de Jazz et d'Air Canada, comportant des allégations et des demandes de dommages-intérêts semblables à celles de la demande reconventionnelle déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Jazz considère que les demandes reconventionnelles de Porter sont sans fondement, et elle les conteste vigoureusement en cour.

Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Trimestre terminé le 31 mars 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

9 Éventualités (suite)

Jazz est partie à diverses autres poursuites et réclamations survenues dans le cours normal de ses activités, et des provisions suffisantes ont été constituées, le cas échéant. La direction estime que la résolution définitive de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats de Jazz.

Commandité Jazz s'est engagé à indemniser ses administrateurs et ses dirigeants à l'égard de certains coûts et dommages-intérêts qu'ils pourraient devoir engager par suite d'actions en justice ou de toute autre procédure judiciaire, procédure administrative ou procédure d'enquête intentées à leur endroit dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par une assurance responsabilité. Aucun montant n'a été inscrit dans ces états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

Jazz conclut des baux immobiliers ou des contrats d'exploitation, en vertu desquels elle obtient une licence lui donnant le droit d'utiliser certaines installations ou de mener des activités dans certains aéroports, et ce, dans la quasi-totalité des villes qu'elle dessert. Dans le cadre de ce type d'opération commerciale, il est fréquent que Jazz, à titre de preneuse à bail, convienne de dégager le bailleur et d'autres tierces parties de toute responsabilité délictuelle découlant de l'utilisation ou de l'occupation, par Jazz, des installations louées ou utilisées sous licence. Exceptionnellement, ce dégagement s'étend aux obligations connexes découlant de la négligence des parties couvertes, mais exclut les obligations liées à leur négligence grave ou à leur inconduite volontaire. De plus, Jazz indemnise habituellement ces parties en cas de responsabilité environnementale découlant de son utilisation ou de son occupation des installations louées ou utilisées sous licence.

En vertu de contrats de financement ou de location d'appareils et de moteurs, Jazz dégage habituellement les parties accordant le financement, les fiduciaires agissant en leur nom et d'autres tierces parties ou les bailleurs de toute obligation découlant de la fabrication, de la conception, de la propriété, du financement, de l'utilisation, de l'exploitation et de la maintenance des appareils et des moteurs et de toute responsabilité délictuelle, que cette responsabilité découle ou non de la négligence desdites parties, mais les contrats excluent généralement les obligations découlant de leur négligence grave ou de leur inconduite volontaire. En outre, dans le cadre d'opérations de financement ou de location d'appareils et de moteurs, y compris celles portant sur des baux adossés, Jazz accorde habituellement une indemnisation relativement à certaines incidences fiscales. Jazz souscrit des assurances, ou en est autrement le bénéficiaire, eu égard à divers risques auxquels l'exposent ses activités (y compris la responsabilité délictuelle et certaines obligations contractuelles).

Quand Jazz, à titre de cliente, conclut des contrats de services techniques avec des fournisseurs de services, soit essentiellement ceux dont l'exploitation d'une société aérienne constitue la principale activité, elle convient à l'occasion de dégager le fournisseur de services de toute obligation découlant de réclamations de tiers, que ces obligations découlent ou non de la négligence du fournisseur de services, mais les contrats excluent généralement les obligations liées à la négligence grave ou à l'inconduite volontaire du fournisseur de services.

Le montant maximal à payer en vertu des dégagements de responsabilité mentionnés ci-dessus, le cas échéant, ne peut être raisonnablement estimé. Jazz souscrit des assurances, ou en est autrement le bénéficiaire, eu égard à divers risques auxquels l'exposent ses activités (y compris la responsabilité délictuelle et certaines obligations contractuelles).

